

Les fonctionnaires de la Police nationale tués et blessés en 2015

La police nationale recense 6 fonctionnaires décédés dans l'exercice de leur fonction en 2015. Cette proportion est deux fois moins importante comparée à 2014, année durant laquelle 11 policiers avaient perdu la vie. La moitié des décès survenus en 2015 ont impliqué une arme.

Au total, au cours de l'année 2015, près de 12 388 policiers ont été blessés, que ce soit en mission de police (en intervention) ou durant les heures de service. Ce nombre connaît une légère baisse de 0,6% sur un an (12 450 blessés en 2014).

Les blessures surviennent plus fréquemment en service¹, c'est-à-dire durant les heures effectives de travail. Ces blessures représentent 54% de l'ensemble des blessures déclarées en 2015 soit 6 714 blessures contre 5 674 survenues en mission de police (46%).

Pour près de la moitié des policiers en service, les blessures résultent d'accidents bénins tels que des chutes, des entaillures, des piqûres, occasionnées de manière fortuite (49%). Cela concerne 3 317 policiers sur les 6 714 blessés en service.

Parmi les policiers blessés en mission de police, 65% assuraient des missions liées à la sécurité publique, soit 3 684 personnels tandis que 27% étaient affectés au sein de la préfecture de police de Paris (1 541 policiers).

Concernant les blessés en service, 43% étaient en charge de la sécurité publique en dehors de la préfecture de police de Paris, soit 2 901 agents.

Six policiers décédés dans l'exercice de leur fonction en 2015

Au cours de l'année 2015, la police nationale a déploré 6 décès de personnels actifs. On retrouve ainsi la situation connue en 2010. Cette proportion est en baisse comparée à 2014, année durant laquelle 11 fonctionnaires avaient perdu la vie.

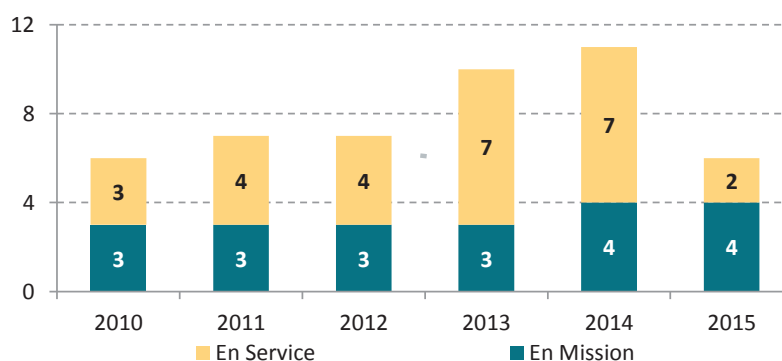
L'écart observé entre 2014 et 2015 est essentiellement dû à la diminution du nombre de tués en service, c'est-à-dire des décès survenus durant les heures de service ou sur le trajet domicile-travail en dehors des interventions.

Dans le détail, plus de la moitié des décès comptabilisés en 2015 sont survenus tandis que le fonctionnaire était en mission de police (4 des 6 décès recensés) contre 2 policiers morts en service. Les effectifs s'inversent par rapport à l'année 2014, au cours de laquelle la police nationale révélait 4 décès en mission de police pour 7 en service. **(1)**

La moitié des décès survenus en 2015 ont impliqué une arme

Parmi les pertes d'agents survenus en 2015, 3 décès font suite à l'usage d'une arme qu'elle soit à feu, blanche ou par destination, c'est-à-dire un objet dont l'usage inapproprié le transforme en arme.

1 Policiers décédés selon la nature de l'activité exercée

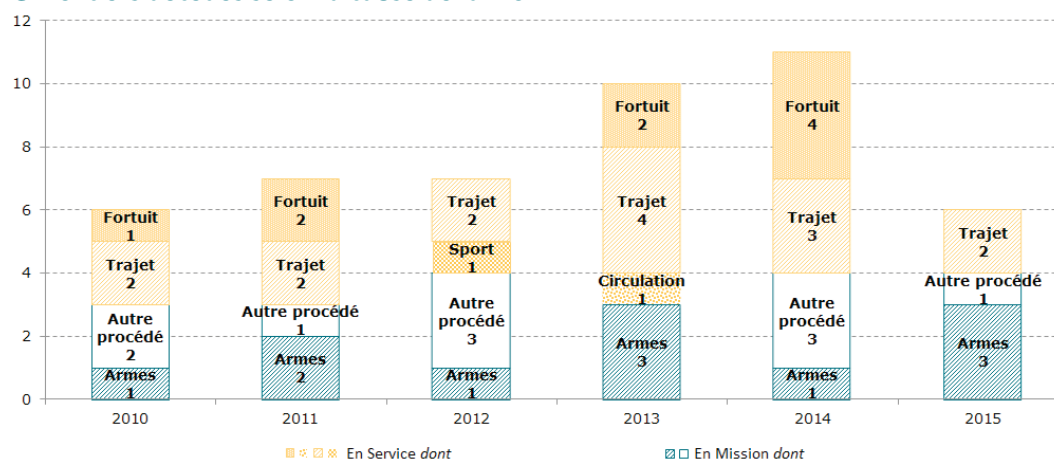


Source: Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGPN/DRCPN/SDASAP/BSST)

Lecture: Parmi l'ensemble des policiers décédés en 2015, 4 ont perdu la vie lors d'opérations de police et 2 sont morts durant les heures de service ou sur le trajet domicile-travail.

(1) Les blessures et décès en mission surviennent lors d'opération de police sur le terrain. Celles subies en service ont eu lieu durant les heures de service ou sur le trajet domicile-travail en dehors de tout cadre d'intervention.

2 Policiers décédés selon la cause de la mort



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGPN/DRCPN/SDASAP/BSST)

En 2015, les décès par arme surviennent plus fréquemment lorsque les fonctionnaires sont en mission de police. En effet 3 des 4 décès recensés en mission ont été commis à l'aide d'une arme. Un fonctionnaire de police est décédé suite au recours à un autre procédé². En 2014, la tendance est inversée, un fonctionnaire de police avait perdu la vie au moyen d'une arme et 3 par le biais d'un autre procédé.

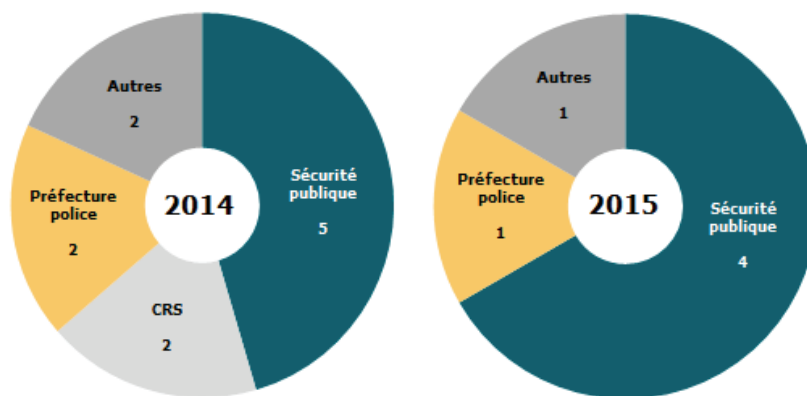
Concernant le nombre de policiers décédés considérés en service (durant les heures de service ou lors de trajet domicile-travail), la police nationale déplore la mort de 2 fonctionnaires lors d'accident de la route durant les trajets domicile-travail en 2015. En 2014, sur 7 policiers décédés en service, 3 ont eu

lieu lors de trajet domicile et 4 résultent d'actes fortuits tels qu'un accident, chute ou de contusions diverses. [2]

Plus de décès parmi les policiers affectés à la sécurité publique

La sécurité publique recense le plus grand nombre de décès constatés pour l'année 2015, en effet 4 des 6 pertes de personnels ont concerné des fonctionnaires affectés à cette direction. S'agissant de 2014, 5 des 11 policiers décédés servaient au sein de cette direction. [3]

3 Policiers décédés selon le type de mission assurée



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGPN/DRCPN/SDASAP/BSST)

Baisse du nombre de policiers blessés en 2015

Au cours de l'année 2015, 12 388 fonctionnaires actifs de la police nationale ont déclaré avoir été ou s'être blessés dans le cadre de leurs activités, soit en moyenne 1 032 policiers blessés par mois. Cette proportion est en baisse de 0,5% comparée à 2014, année durant laquelle 12 450 blessés avaient été recensés (soit 1 038 policiers blessés en moyenne par mois) ce qui représente 62 policiers blessés en moins. [4]

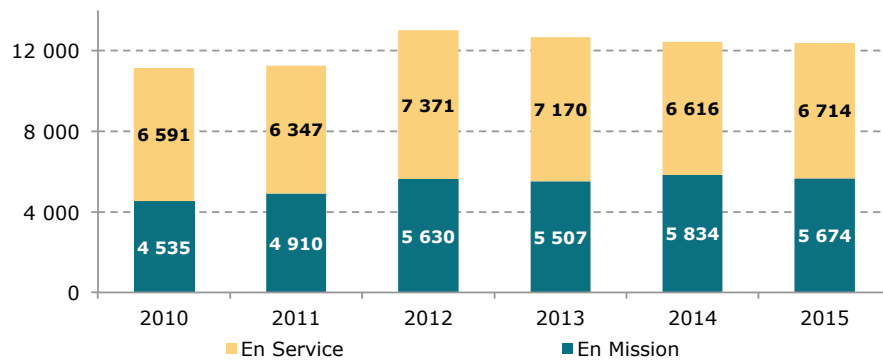
Cette tendance pour 2015 est essentiellement due à la diminution du nombre de blessures en mission (- 2,8%) tandis que celui des blessés en service connaît une hausse de 1,5%.

Pour plus de la moitié des 12 388 policiers blessés en 2015, les blessures ont été occasionnées alors que l'agent était en service (54%) et pour 46% en mission opérationnelle.

La police nationale recense 6 714 policiers blessés en service au cours de l'année 2015. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2014 (6 616 policiers, soit +98 personnels). Les 5 674 autres policiers ont été blessés alors qu'ils étaient sur le terrain, en mission de police. En 2014, 5 834 fonctionnaires étaient concernés, ce qui représente une baisse de 2,7% soit - 160 faits.

(2) La modalité « autre procédé » regroupe les décès ou blessures dont la cause est accidentelle, pouvant être soit liée à l'absence de contact avec la ou les personne(s) à appréhender, soit due à un coup porté de manière accidentelle.

4 Policiers blessés selon la nature de l'activité exercée



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGPN/DRCPN/SDASAP/BSST)

Un quart des blessures survenues en service résulte d'accident fortuit

Parmi les 5 674 fonctionnaires blessés en mission de police en 2015, la police nationale estime que dans 7,6% des cas, les blessures ont été occasionnées à l'aide d'une arme (430 policiers blessés). Les 5 244 autres policiers blessés l'ont été via un autre procédé c'est-à-dire une cause accidentelle comme un coup porté de manière inopinée. Ces proportions restent stables comparées à l'année précédente, qui enregistrait 491 fonctionnaires blessés par arme (8%) pour 5 343 blessés via un autre procédé (92%) [6]

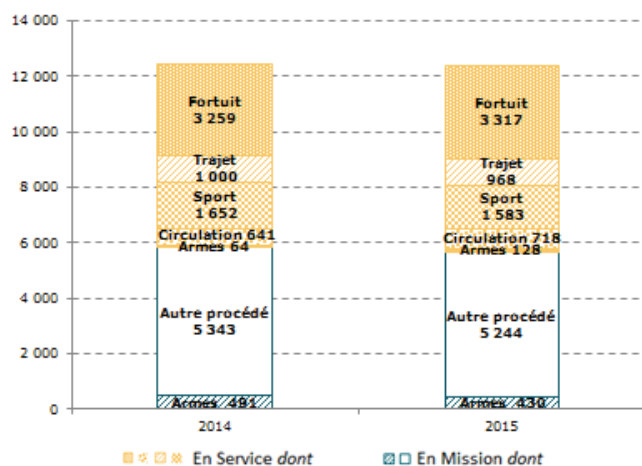
Les incidents accidentels survenus durant les heures de sport (entraînement, compétition, démonstration) concernent 1 583 policiers en 2015, soit 24% de l'ensemble des effectifs blessés, contre 1 652 blessés en 2014.

Dans une moindre mesure, la police nationale estime à un peu moins de 2%, le nombre de policiers blessés à la suite d'une mauvaise manipulation de l'arme de service, notamment lors de séances de tirs (128 policiers blessés contre 64 en 2014).

La part de policières blessées en hausse sur un an

Parmi l'ensemble des fonctionnaires de police blessés en 2015, en mission ou en service, il s'agit pour 85% de fonctionnaires de sexe masculin : cela représente 10 499 personnels ayant déclaré avoir été ou s'être blessés. Cette part est en légère baisse comparé à 2014 quand 10 897 policiers avaient signalés leurs blessures (87%). À l'inverse, le nombre de personnels féminins blessés en mission ou en service connaît une augmentation entre 2014 et 2015. Les femmes représentaient 1 553 personnels blessés en 2014 (12%) contre 1 889 en 2015 (15%). [6]

5 Policiers blessés selon la cause des blessures

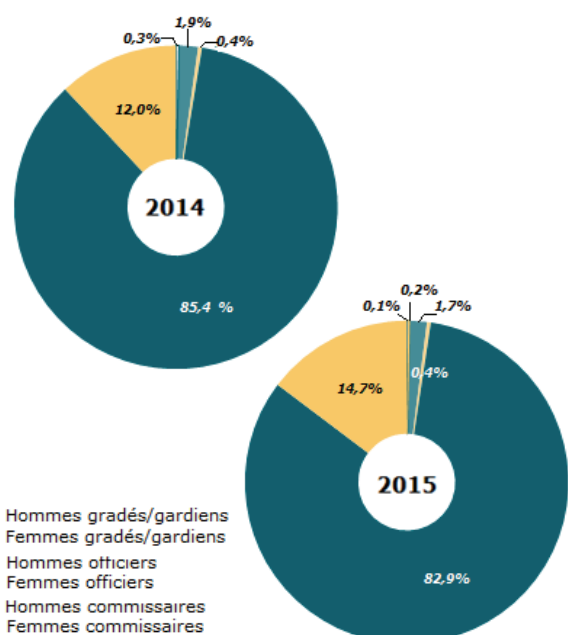


Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGPN/DRCPN/SDASAP/BSST)

Près de la moitié des personnels blessés en service l'ont été lors d'accidents produits de manière fortuite. Cette modalité représente la première cause de blessure en service déclarée par les policiers avec 3 317 fonctionnaires blessés : cela représente 49% de l'ensemble des personnels blessés en service. Cette part est stable du fait des 3 259 blessés en 2014 dans les mêmes circonstances (49%).

Les accidents survenus sur la voie publique (accident matériel de la circulation y compris lors des trajets domicile-travail) concernent 25% de l'ensemble des fonctionnaires blessés en service. Dans le détail, 14% des blessures ont eu lieu lors des migrations pendulaires autrement dit durant les trajets domicile-travail et 11% lors d'accident de voie publique où durant les patrouilles par exemple.

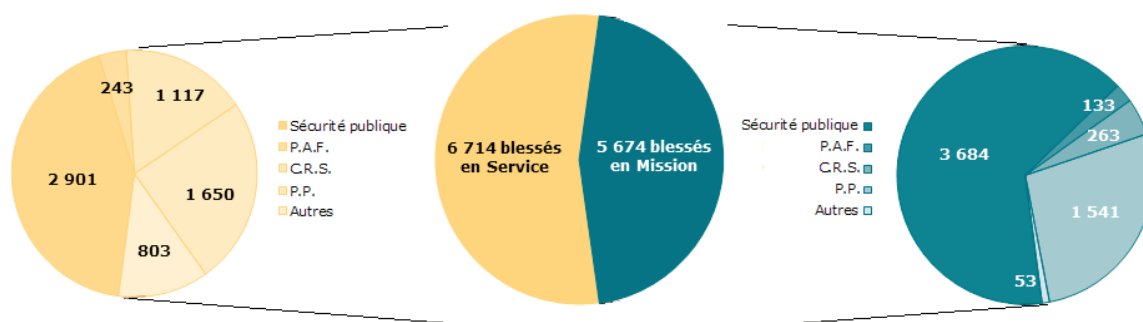
6 Policiers blessés selon le genre et le grade



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGPN/DRCPN/SDASAP/BSST)

(3) Il peut s'agir de chutes, d'entailles, de piqûres, de pincements ou encore de contusions diverses.

7 Policiers blessés en 2015 selon le type de mission exercée



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGPN/DRCPN/SDASAP/BSST)

Si l'on prend en considération le corps⁴ de métier, on constate que la quasi-totalité des policiers blessés dans l'exercice de leurs fonctions sont issus du corps de maîtrise et d'application, composé des gradés (brigadier, brigadier-chef et brigadier major) et des gardiens de la paix. Cela concerne en 2015, près de 98% de l'ensemble des fonctionnaires ayant déclaré avoir été victime d'une blessure (12 087 personnels), les 2% restants étant constitués par le corps de commandement et d'encadrement (267 officiers de police) et le corps de conception et de direction (34 commissaires de police).

En croisant ces deux caractéristiques, on constate que 83% des fonctionnaires de police blessés en 2015 sont des hommes appartenant au corps d'encadrement et d'application (gradés/gardiens): cela représente 10 262 personnels ayant déclaré avoir été ou s'être blessés. Cette part est en légère baisse comparé à 2014 où 10 632 gradés ou gardiens avaient signalé leurs blessures (85%). Le nombre de femmes gradés ou gardiens connaît, quant à lui, une augmentation de 3 points entre 2014 et 2015. Ces femmes représentaient 1 496 personnels blessés en 2014 (12%) et sont 1 825 en 2015 (15%).

Davantage de blessés parmi les policiers assurant des missions de sécurité publique

Parmi les 5 674 fonctionnaires de la police nationale blessés en 2015 en mission de police, 65% étaient affectés à la sécurité publique, soit 3 684 personnels tandis que 27% assuraient des missions liées au sein de la préfecture de police de Paris (1 541 policiers). Les compagnies républicaines de sécurité (CRS) concentrent quant à elles 5% des blessés (263 effectifs), 2% appartiennent à la police aux frontières (PAF) et 1% sont issus d'autres unités. [7]

Les blessures occasionnées en service (durant les heures de service ou lors de trajet domicile-travail) touchent l'ensemble des unités. Cependant 43% des blessés en service sont des policiers en charge de la sécurité publique, soit 2 901 agents et un quart exercent à la préfecture de police de Paris (1 650 personnels). Par ailleurs 17% des blessés (1 117 agents) sont rattachés aux compagnies républicaines de sécurité (CRS). La police aux frontières (PAF) regroupe 243 fonctionnaires ayant déclarés s'être blessé en service (4% des blessés). Les autres unités de la police nationale totalisent 803 policiers blessés soit 12% de l'ensemble des fonctionnaires blessés en service.

Point méthodologique

Le lecteur est invité à consulter l'ensemble des données de contexte disponibles relatives à cette étude dans le fichier Excel associé.

- Les décès ou blessures en mission de police : Survenus soit en opération de police, soit en service commandé, au cours desquels le fonctionnaire met en œuvre les prérogatives attachées à sa fonction.
- Les décès ou blessures en service : Survenus pendant les heures de travail de service ou sur le trajet domicile-travail.

Les données présentées dans cette étude nous ont été fournies par le Bureau Santé et Sécurité au Travail de la Sous-direction de l'Action Sociale et de l'Accompagnement du Personnel de la Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN/SDASAP/BSST).

Les statistiques concernant les décès sont traités par le Service de veille opérationnelle de la Police nationale (SVOPN). Véritable outil de veille dans l'aide à la prise de décision, ce service, rattaché au cabinet du directeur général de la Police nationale (DGPN) depuis 2006, a pour mission de recueillir, vérifier, compléter, synthétiser et transmettre les informations décisionnelles et opérationnelles collectées par les différentes directions centrales de la Police au Directeur général et à son cabinet.

Les chiffres relatifs aux blessures sont collectés par les Secrétariats généraux pour l'Administration du ministère de l'Intérieur⁵ (SGAMI), à partir des déclarations d'accidents de service. Toute blessure donnant lieu à déclaration, même sans arrêt de travail, est comptabilisée. Les blessures sont recensées de manière distincte selon le statut du policier (personnel actif, adjoint de sécurité et cadets de la République ou personnels administratifs).

(4) <http://www.devenez-fonctionnaire.fr/Gardien-de-la-paix/grades-et-galons-dans-la-police-nationale.html>

(5) En application de la circulaire du 17 février 2014.